

**Ministry of Education**

Capital Policy and Programs  
Branch  
19<sup>th</sup> Floor, Mowat Block  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2

**Ministère de l'Éducation**

Direction des politiques et des  
programmes d'immobilisations  
19<sup>e</sup> étage, édifice Mowat  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2

**2016: SB03**

**DESTINATAIRES :** Chef des affaires  
Gestionnaires de la planification

**EXPÉDITEUR :** Grant Osborn  
Directeur  
Direction des politiques et des programmes d'immobilisations

**DATE:** le 5 février 2016

**OBJET :** **Demande aux conseils scolaires de mettre à jour les données scolaires aux fins de l'initiative de modernisation du Système d'inventaire des installations scolaires.**

---

La Direction des politiques et des programmes d'immobilisation est en train de remplacer son système d'inventaire des installations scolaires (SIIS) par un nouveau système d'information sur les immobilisations. Ce projet comprend la restructuration complète et le remplacement du système existant par un procédé qui répond aux besoins continuellement changeants et croissants du ministère de l'Éducation et des conseils scolaires. D'autre part, ce nouveau système d'information sur les immobilisations aidera la province à mener à terme les initiatives plus générales du gouvernement.

Dans le cadre de la prochaine étape de modernisation du SIIS, nous demandons aux conseils scolaires de vérifier et de mettre à jour les renseignements inscrits dans la base de données du SIIS concernant les installations scolaires qui affichent un effectif quotidien moyen (EQM) de zéro ou « nul ». Cette mise à jour, fondée sur les nouvelles règles que vous trouverez à la fin de cette note de service, sera appliquée dans le futur aux écoles dont l'effectif quotidien moyen est égal à zéro ou est nul.

Le Ministère demande aux conseils scolaires de mettre à jour leurs informations maintenant à ce moment-ci, car le Secrétariat des politiques en matière de carrefours

page 1 de 3

communautaires souhaite étudier la possibilité d'utiliser les installations scolaires ayant un EQM de zéro comme carrefours communautaires. L'information recueillie au moyen de cette note de service permettra au Secrétariat de réaliser cette étude plus facilement.

Il est important de noter que la mise à jour des données que nous demandons ne peut pas être effectuée dans le SIIS existant. Par conséquent, nous enverrons par courriel qui inclura un fichier Excel déjà rempli à chaque conseil scolaire pour faire la mise à jour nécessaire. Une fois mis à jour, ce modèle sera soumis au Ministère.

### **Vérification et mise à jour des installations affichant le statut « Ouverte » et sans effectif .**

Le Ministère demande aux conseils de vérifier et de mettre à jour les renseignements relatifs à leurs installations scolaires élémentaires et secondaires affichant le statut « Ouverte » et dont l'effectif quotidien moyen (EQM) est zéro (0) ou nul. En ce qui concerne les installations scolaires qui tombent dans cette catégorie, veuillez mettre à jour leur statut selon les critères suivants :

1. S'il est prévu qu'une école classée « Ouverte » ouvre dans le futur, le Ministère demande aux conseils d'indiquer le statut (« En planification » ou « En construction ») le plus approprié pour décrire la situation actuelle. Il s'agit d'une pratique du SIIS existant.
2. Si l'installation a été vendue, le Ministère demande aux conseils de fournir les documents appropriés pour confirmer la vente et expliquer à qui le site a été vendu, ainsi que la date de la vente. L'information fournie permettra au Ministère de changer le statut dans le SIIS à « Vendue » et de supprimer l'installation de l'affichage dynamique dans le SIIS. Il s'agit d'une pratique du SIIS existant.
3. Si l'installation n'a pas encore été vendue et qu'elle est encore en circulation, le Ministère demande aux conseils d'indiquer le stade où elle se trouve dans le processus de circulation. Une fois que le Ministère aura reçu les renseignements, il changera le statut de l'installation dans le SIIS à « En circulation ». Il s'agit d'une nouvelle pratique mise en place par le Ministère.
4. Si le conseil envisage de conserver l'installation pour besoins futurs ou s'il n'a pas encore décidé ce qu'il allait en faire, il doit en informer le Ministère. L'installation affichera alors dans le SIIS le statut « En banque ». Le Ministère demande également au conseil d'indiquer l'espace dans l'école pouvant être mis à la disposition de partenaires potentiels. Le modèle offrira trois options aux conseils : complètement disponible, partiellement disponible et pas disponible. Il s'agit d'une nouvelle pratique mise en place par le Ministère.

## **Vérification et mise à jour des installations affichant le statut « Fermée »**

Le Ministère modifie sa pratique concernant les installations scolaires qui ont actuellement le statut « Fermée ». Le statut « Fermée » sera éliminé. Par conséquent, les installations qui ont été fermées par un conseil devront désormais être classées dans les catégories « Vendue », « En circulation » ou « En banque ». Lorsque les conseils examineront les écoles ayant le statut « Fermée » dans le modèle, ils devront sélectionner le statut approprié en suivant les procédures et les exigences mentionnées ci-dessus à ce sujet.

## **Vérification et mise à jour des données enregistrées dans les catégories « Banque de terrains » ou « Banque d'installations »**

En ce qui concerne les éléments du SIIS dans les catégories « Banque de terrains » ou « Banque d'installations », le Ministère changera automatiquement leur statut en le remplaçant par « En banque ». Comme mentionné ci-dessus, en ce qui a trait aux installations ayant le statut « En banque », les conseils devront indiquer l'espace scolaire disponible pour des partenaires potentiels. Le modèle offrira trois options aux conseils : complètement disponible, partiellement disponible et pas disponible.

## **Étapes suivantes**

Comme mentionné plus haut, le Ministère communiquera par courriel avec tous les conseils dont les éléments ne sont pas conformes aux exigences en matière de statut indiquées ci-dessus. Le Ministère remettra aux conseils une feuille de calcul Excel qui indiquera ce qui doit être corrigé ou mis à jour par élément. Il demande à tous les conseils de mettre à jour leur feuille de calcul et de la renvoyer à Matthew Anderson par courriel à [Matthew.Anderson@ontario.ca](mailto:Matthew.Anderson@ontario.ca) dès que possible, ou au plus tard le 31 mars 2016

## **Personne-ressource du Ministère**

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'autres renseignements, veuillez contacter l'analyste des immobilisations affecté à votre conseil ou Alexandre Beaudin, gestionnaire de projets et des processus d'affaires, au 416-212-4818 ou par courriel à [Alexandre.Beaudin@ontario.ca](mailto:Alexandre.Beaudin@ontario.ca).

Salutations sincères.

*Original signé par*

Grant Osborn  
Directeur  
Direction des politiques et des programmes d'immobilisations